Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501489-20260415-2026_028-DE

028-15.04.2026

COMMUNE DE LANRIGAN
(Ille et Vilaine)
Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 avril 2026

Convocation affichée et envoyée : le 07 avril 2026

L'an **deux mil vingt-six, le quinze avril,** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAL Bruno, M. SIRET Philippe, COUVERT Magali, LEPRIZE Christophe, COTARD Irina, RAVET Raymond, FOUCOUT Viviane

Absents excusés : Mme BLANCHARD Aurélie, Mme LEMUR Karine, GENU Thierry

Pouvoirs : Mme BLANCHARD Aurélie donne pouvoir à Mme COUVERT Magali
Mme LEMUR Karine donne pouvoir à M. ARNAL Bruno

Secrétaire de séance : M. RAVET Raymond

028-15.04.2026 Budget Commune - Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
Après s'être fait présenter le Compte Financier Unique 2025 par Monsieur Bruno ARNAL, 1er Adjoint au Maire,
Hors de la présence de Monsieur Sébastien DELABROISE, le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2024	-	41 291,28 €	-	60 044,50 €	-	101 335,78 €
Part affectée à l'investissement 2025	25 000,00 €	-	-	-	25 000,00 €	-
Opérations de l'exercice 2025	82 963,26€	115 890,36 €	68 155,34 €	58 664,28 €	151 118,50€	174 554,64 €
Résultat de l'exercice 2025	-	32 927,10 €	- 9 491,06 €	-	-	23 436,04 €
Résultat de clôture 2025	-	49 218,38 €	-	50 553,44 €	-	99 771,82 €
Reste à réaliser	-	-	52 716,82 €	24 384,04 €	52 716,82 €	24 384,04 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501489-20260415-2026_028-DE

ARTICLE 2 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses : 52 716,82 €, et de la section d'investissement en recettes : 24 384,04 €.

ARTICLE 3 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

VOTE : Unanimité (9 pour ; 0 contre)

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
RAVET Raymond

Le 1er Adjoint au Maire
ARNAL Bruno

